

Le mardi vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente de Fontaine Simon, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur MOREAU, Monsieur HAY et Madame Le NOC, vice-Présidents

Date de la convocation : 18/04/2025
Membres en exercice : 88
Membres ayant pris part au vote : 49

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, LE NOC, GARNIER, GUILLEMET, BORNET, HAY, HALLOUIN, VINCENT, POINTEAU, RIOLET, DALEMAGNE, BUFFETRILLE, MENANT, SERRE, CAZE, DESVAUX, CHARDON, REVERSE, DUBOIS, ANDRE, ALLAIN, FUKS, BERTRAND, MICHEL, PARIS, SUBLEMONTIER S., SUBLEMONTIER D., BARTHET, PANIER, BRUNEL, SAULNIER, MAIGNE, BOULLAI, LE BLOAS, TREMIER, DUCROCQ, MENAGER, LABONNE, LUNEAU, BICHON, DE LACHEISSERIE, DONCK, MARTIN, BOUQUET, VERRET, MOREAU, VIGNERON, de la RAUDIERE.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs DEGLOS, PLESSIS, JULIEN, TEILLEUX, LOYER, LAVIRON, PELOUIN, RENONCET.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, CHALON, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, JAHANDIER, TESSIER, JEROME, GERARD, MOLLOT, JOVIGNOT, ROULLEAU, HUET, LEDEZ, BOURGEOIS, LEROY, BESNARD, PESCHEUR LABADIE, AUBRY, BAUDRY, GODEAU, GENTY, CHARREAU, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT.

Acquisition d'une parcelle jouxtant la déchèterie de Senonches – pouvoir au bureau

Le Président expose que l'une des options envisagées pour la réhabilitation de la déchèterie de Senonches serait d'aménager une sortie indépendante en limite de la parcelle des châteaux d'eau.

Pour aménager cette sortie, le SIRTOM doit intégrer au projet la parcelle E554 d'une contenance de 15 m2 appartenant à Enedis.

Enedis étant favorable à la demande du SIRTOM, un échange est en cours afin de convenir des modalités de la jouissance de ladite parcelle.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'intégration de la parcelle E 554 appartenant à Enedis au projet de réhabilitation de la déchèterie de Senonches ;
- **Donne pouvoir** au bureau pour arrêter les modalités relatives à l'acquisition ou à la mise à disposition de la ladite parcelle ;
- **Prend acte** qu'en cas d'acquisition le SIRTOM aura à sa charge le règlement des frais liés à la procédure dans un montant maximum de 1 000 € ;

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Aurélien MOREAU

Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en préfecture Le 05/05/2025
Et de la publication Du 06/05/2025 -
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

